

REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE
MAGISTRATURE (E.N.A.M)

**MEMOIRE DE FIN DE FORMATION DU CYCLE I POUR
L'OBTENTION DU DIPLOME DE TECHNICIEN SUPERIEUR**

OPTION :

Sciences et Technique de
l'Information Documentaire

FILIERE :

Bibliothéconomie
Documentation

Année académique : 2009-2010

THEME :

MISE EN PLACE D'UNE COLLECTION
VIRTUELLE DES DOCUMENTS
NUMERISES D'ETAT CIVIL
DE LA MAIRIE DE ZAGNANADO

Réalisé et soutenu par :

Armelle Gwen DJOSSOU

Sous la Direction de :

Maître de stage :

Franck Kouyami

Responsable Service Technique du CNFC

Directeur de mémoire :

Jean TCHOUGBE

Directeur du CNFC

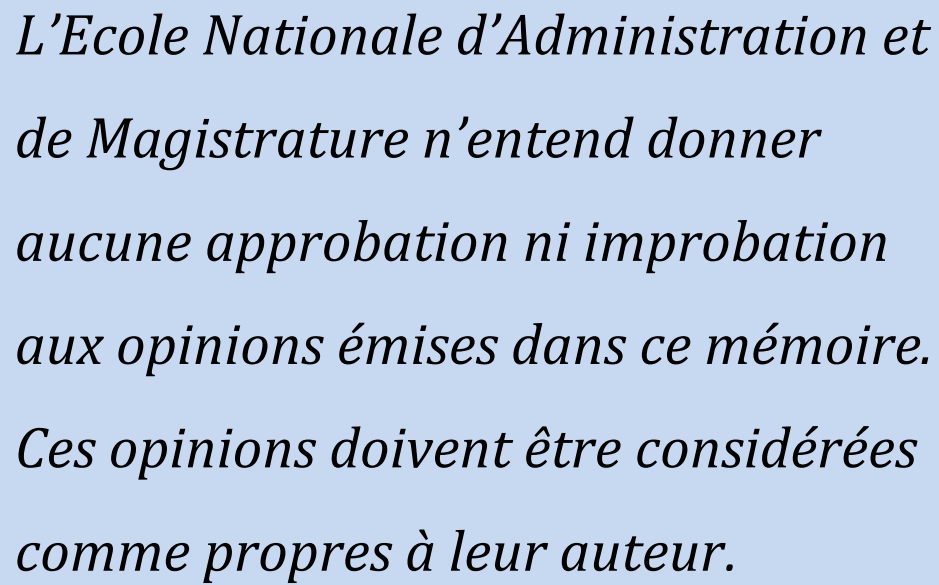
Février 2011

IDENTIFICATION DU JURY

Président du jury :

Vice-président du jury :

Membre du jury :



L'École Nationale d'Administration et de Magistrature n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

DEDICACES

- ❖ A mon père Anatole DJOSSOU, toi qui a consenti les sacrifices nécessaires pour assurer mon éducation. Veuille trouver en ce travail l'expression de mes profondes gratitude.

- ❖ A ma chère mère Joséphine HOUNGBO, pour ton amour inconditionnel et les nombreux sacrifices consentis pour nous. Puisse le seigneur tout puissant te combler de ses bienfaits, et te donner santé et longévité ;

- ❖ A mes frères et sœurs Emmanuel, Samuel, Marlène pour votre soutien. Puisse notre Seigneur nous aider à conserver l'harmonie entre nous et que ce travail soit pour vous source de motivation et d'exemple à suivre et à dépasser.

REMERCIEMENTS

Nous sommes reconnaissants envers tous les professeurs de l'ENAM en particulier ceux de la filière Science et Technique de l'information documentaire, qui ont assuré notre formation et qui, à travers les pratiques méthodologiques, ont suscité en nous le goût de la recherche. Nous vous remercions pour vos nombreux sacrifices.

C'est ici le lieu de témoigner toute notre reconnaissance à :

- ❖ Notre maître de mémoire, Monsieur Jean TCHOUGBE qui malgré ses nombreuses occupations a su nous faire bénéficier de sa disponibilité. Qu'il en soit remercié ;
- ❖ Monsieur Frank KOUYAMI notre maître de stage, pour toute l'attention portée à la réalisation de ce document ;
- ❖ Monsieur Julien DJOSSE, coordonateur du CEFOCI, pour ses nombreux conseils dans notre quête du savoir ;
- ❖ Sandra ABALNORO et Hiqmath SEIDOU pour leur contribution à la réalisation de ce travail ;
- ❖ Messieurs, Fawaz TAÏROU et Rodrigue KANHO pour leur aide et leur soutien.
- ❖ Tous mes camarades de promotion en particulier à Gwladys.
- ❖ Tout le personnel du CNFC pour l'assistance et la franche collaboration.
- ❖ Tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la réalisation de ce mémoire et dont les noms n'ont pas été mentionnés.
- ❖ Tous les membres de jury pour avoir accepté apprécier ce travail.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADBS : Association des Documentalistes et Bibliothécaires Spécialisés

AUF : Agence Universitaire de la Francophonie

CAI : Centre d'Accès à l'Information

CEFOCI : Centre de Formation aux Carrières de l'Information

CNFC : Campus Numérique Francophone de Cotonou

FOAD : Formation Ouverte A Distance

IST : Information Scientifique et Technique

PDF : Portable Document File

SID : Spécialiste de l'Information Documentaire

SYFED REFER : Système Francophone d'Édition et de Diffusion-Réseau Electronique Francophone pour l'Éducation, l'Environnement, l'Entreprise et la Recherche.

TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

UNESCO : Organisation des Nations Unis pour l'Éducation, la Science et la Culture.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N°1 : Regroupement des problèmes par centre d'intérêt

Tableau N°2 : Tableau de bord de l'étude

Tableau N°3 : Importance des archives

Tableau N°4 : Cause du mauvais état des archives d'état civil de la mairie de Zagnanado

Tableau N°5 : Cause de la détérioration avancée des archives d'état civil

Tableau N°6 : Cause de la trop grande manipulation des archives de l'état Civil.

GLOSSAIRE

Collection : Dans le précis de bibliothéconomie de Brigitte Richter ; une collection est un ensemble ou une partie des documents conservés par une bibliothèque. En d'autre terme ; on appelle collection d'une bibliothèque son fonds documentaire.

Collection virtuelle : une collection virtuelle est un ensemble d'écrits numérisées et accessible à distance. Plutôt que de supports il est question de format de compression, d'encodage ainsi que de type de numérisation.

L'état civil est l'enregistrement de tout évènement et fait majeur pouvant survenir dans la vie de l'individu. Il a pour but principal d'identifier l'individu mais aussi de fournir les données démographiques concernant la société.

Logiciel : Ensemble d'instructions, de programmes permettant à un ordinateur d'effectuer certaines tâches.

Métadonnée : une métadonnée est un ensemble structuré d'information décrivant une ressource quelconque.

Numérisation : elle constitue selon le vocabulaire de la documentation de l'association des professionnels de l'information et de la documentation ADBS ; le processus de conversion d'un signal analogique en un signal numérique. C'est une opération qui permet de stocker des documents quels qu'ils soient sous une forme électronique.

Présentiel (formation) : se dit d'un mode de formation et d'enseignement où tous les acteurs (moniteur et apprenants) sont présents au même moment et où les échanges sont possibles sans aucune interface particulière.

RESUME

L'état civil est un ensemble de dispositions législatives et réglementaires dont l'objet est de situer dans le temps et l'espace, des événements marquants dans la vie d'un homme. Ces événements sont attestés par des documents ou instruments appelés actes d'état civil (acte de naissance, acte de mariage, acte de décès). En l'absence d'un bon mécanisme de fonctionnement et de suivi de l'état civil, il est presque impossible de planifier, d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de développement efficaces. Or, Le traitement qui est infligé aux actes de naissance et archives d'état-civil dans la quasi totalité de nos communes aujourd'hui et les péripéties qui entourent leur délivrance laissent à désirer. Et pourtant, les fonctions de ces actes sont inhérentes à la République. Ces documents permettent essentiellement de marquer la naissance du citoyen et précisément de l'administrer par un acte de naissance, de suivre son évolution biologique par l'acte de mariage et de constater sa déchéance biologique par l'acte de décès. Mais, le constat est amer par rapport à la délivrance des volets d'actes de naissance pour se faire une carte d'identité et à la tenue des registres d'état-civil dans la quasi totalité des mairies de notre pays, le Bénin. En effet l'état déplorable dans lequel se trouve l'état civil Béninois n'est un secret pour personne. L'établissement des faux actes, les pertes enregistrées, la détérioration des actes sont tous des maux qui minent l'état civil. Il est à noter que les mauvaises conditions de conservation de l'état civil au Bénin favorisent cet état de chose.

C'est dans l'optique d'aider à l'amélioration de cette situation que lors de notre stage au Campus Numérique Francophone de Cotonou, ou nous avons relevé de nombreux problèmes qui regroupés par centre d'intérêt donne lieu à quatre (4) problématiques dont deux (2) relevant de notre domaine de compétence, nous avons choisi la problématique de la mise en place d'une collection virtuelle et accessible des actes d'état civil de la mairie de Zagnanado, au préalable déjà numérisés.

Le problème général qui se dégage de cette problématique est :

Comment mettre en place une collection virtuelle et accessible des documents d'état civil numérisés de la mairie de Zagnanado. Il découle de ce problème général les problèmes spécifiques suivants :

- le défaut de recadrage des documents d'état civil numérisés (problème spécifique1) ;
- le défaut d'indexation des documents d'état civil numérisés (problème spécifique 2) ;

la résolution de notre problématique nous a conduit à fixer des objectifs et à formuler des hypothèses de travail qui se présentent comme suit :

L'objectif général : Mettre en place une collection virtuelle et accessible des documents d'état civil numérisés.

Les objectifs spécifiques :

Objectif spécifique n°1 : Faciliter la mise en place de la collection en procédant au recadrage des documents d'état civil numérisés,

Objectif spécifique n°2 : Contribuer à l'accessibilité de la collection en indexant les documents d'état civil numérisés,

Hypothèses de travail :

Hypothèse n°1 : Le manque de temps de l'équipe chargée du travail explique le défaut de traitement des documents numérisés d'état civil

Hypothèse n°2 : L'insuffisance de la période de travail ciblée par l'équipe justifie le défaut d'indexation des documents numérisés d'état civil

Pour finir nous avons fait des recommandations et des propositions pour la pérennisation de l'état civil.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

Chapitre préliminaire : CADRE INSTITUTIONNEL ET PHYSIQUE DE L'ETUDE, OBSERVATIONS DE STAGE ET CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE

Section II : Cadre institutionnel et physique de l'étude et observations de stage

Paragraphe 1 : Présentation de la structure d'accueil du stage

Paragraphe 2 : Etat des lieux du Campus Numérique Francophone de Cotonou

Section II : Ciblage de la problématique

Paragraphe 1 : Choix de la problématique et justification du sujet

Paragraphe 2 : Spécification de la problématique et détermination des séquences de résolution de la problématique spécifiée

Chapitre premier : CONCEPTION ET MISE EN APPLICATION DU CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Section I : Cadre théorique et méthodologique de l'étude

Paragraphe 1 : Objectifs, Hypothèses, tableau de bord et revue de littérature

Paragraphe 2 : Choix de la méthodologie de l'étude : méthodes empiriques et approches théoriques

Section II : Collecte et analyse des données

Paragraphe 1 : Mobilisation, dépouillement et présentation des données

Paragraphe 2 : Vérification des hypothèses et établissement du diagnostic

Chapitre deuxième : De la numérisation à la mise en place de la collection virtuelle des actes d'état civil de la mairie de Zagnanado

Section I : Processus d'élaboration de la collection virtuelle des actes d'état civil

Paragraphe 1 : Processus de numérisation

Paragraphe 2 : Mise en place de la collection virtuelle

Section II : Recommandations et propositions pour la pérennisation de l'état civil

Paragraphe 1 : Recommandations à l'endroit du Campus Numérique Francophone de Cotonou, et du Service chargé de l'état civil à la mairie de Zagnanado pour un usage effectif de l'outil à Zagnanado.

Paragraphe 2 : Propositions à l'endroit de l'Administration Territoriale et de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) pour l'amélioration de la politique de gestion de l'état civil béninois.

CONCLUSION GENERALE

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE

La notion de l'état civil n'est pas facile d'accès. Pourtant il recouvre des réalités dont l'importance n'est plus à démontrer dans le vécu quotidien du citoyen. Ainsi par exemple pour justifier son identité, tout citoyen doit avoir sur lui une pièce d'identité. Dans le cadre de la régulation de la cité, la plupart des pays, à travers leur administration publique se dote d'un fichier qui transcrit de manière écrite et officielle les évènements marquants de la vie de leur citoyen : naissance, mariage, décès. C'est le fichier d'état civil. L'état-civil, une des composantes essentielles et fondamentales des fonctions d'une commune, retrace avec précision et notoriété la vie des citoyens.

On dit généralement que l'homme naît, grandit et meurt. On pourrait ajouter que les actes d'état-civil suivent la naissance, la vie et la mort d'un homme, et que leurs fonctions sont des fonctions inhérentes à la République. Essentiellement, les actes d'état civil servent à marquer la naissance du citoyen et précisément de l'administré par l'acte de naissance, à suivre son évolution biologique par l'acte de mariage et à constater sa déchéance biologique par l'acte de décès.

Il est bien connu de nos jours que la nationalité d'un individu est tributaire de son acte de naissance. Au Bénin les péripéties pour obtenir le volet numéro 1 de l'acte de naissance afin de se faire établir une carte d'identité sont connues. Or ces actes créent un lien juridique indispensable entre l'état et ses citoyens.

La disparition de ces volets d'actes de naissance due à la mauvaise tenue des registres d'état-civil ou simplement l'absence totale de leur archivage entraîne des dommages dont les conséquences sont généralement des falsifications et des usages de faux dans les registres d'actes d'état-civil. Avec la décentralisation, ce sont les communes qui ont la charge d'établir et de délivrer l'état civil aux citoyens.

Gardien de la régularité et de la légalité intrinsèque des actes d'état civil, l'officier d'état civil réalise deux exemplaires de chaque acte qu'il établit, l'un pour le titulaire, l'autre pour servir de preuve et de mémoire au niveau de l'administration.

Elément capital permettant à chaque homme de pouvoir s'affirmer citoyen d'un pays, l'état civil est indispensable pour les relations entre administration et administré. Chaque pays a donc à cœur non seulement

de sauvegarder ses actes d'état civil, mais aussi de faciliter leur communication au public. C'est donc conscient de l'importance de l'état civil que la mairie de zagnanado s'est dotée d'un service d'état civil qui s'occupe entre autre chose de la sauvegarde et de la communication des actes qui sont produits en son sein.

Cependant, ne disposant ni d'outils, ni de ressources humaines appropriées pour la réussite de sa mission, le service d'état civil se retrouve confronté aux problèmes de détérioration, de perte et de conservation des actes d'état civil. Ce qui ne facilite pas la communication des actes d'état civil.

L'une des solutions contre la perte, la détérioration accidentelle ou intentionnelle est de procéder à la sauvegarde des différents actes en les numérisant. En effet, la solution du numérique favorise une bonne sauvegarde des actes et leur assure une conservation plus facile et efficace et permet une utilisation plus souple pour une délivrance plus simple et plus facile d'actes d'état civil à la demande du citoyen.

Cette solution a été tentée avec l'accord du maire de la commune de Zagnanado par une équipe de professionnels. Cette équipe a pu numériser plus d'une dizaine de registres d'actes d'état civil.

Cette opération pilote a ainsi permis de numériser 6001 actes désormais conservés pour une longue période.

Si la numérisation permet la conservation, l'élaboration d'une collection virtuelle, avec une possibilité de consultation et de recherche à l'intérieur du corpus à partir de divers champs, est une étape majeure qui facilitera le repérage des actes et la délivrance rapide de copies.

C'est dans cette perspective que, nous avons choisi de réfléchir sur la problématique de la « **Mise en place d'une collection virtuelle des documents numérisés d'état civil de la Mairie de Zagnanado** ».

Il s'agit d'un travail pilote qui prend corps à partir des documents numérisés obtenus à partir des registres d'état civil de la mairie de Zagnanado.

Le présent travail fait suite à celui de numérisation de l'état civil de la mairie de Zagnanado institué par le Campus Numérique Francophone

de Cotonou. Notre stage s'est déroulé au sein de cette institution qui constitue ici le laboratoire de traitement de ses documents numérisés.

Ce travail de recherche s'articulera autour de trois chapitres :

- la présentation du cadre institutionnel et physique de l'étude : le Campus Numérique Francophone de Cotonou où il existe des documents numérisés d'état civil, puis Le ciblage de la problématique
- La conception et la mise en application du cadre théorique et méthodologique de l'étude,
- Et enfin : de la numérisation à la mise en place de la collection virtuelle des actes d'état civil de la mairie de Zagnanado

CHAPITRE PRELIMINAIRE

CADRE INSTITUTIONNEL ET
PHYSIQUE DE L'ETUDE,
OBSERVATIONS DE STAGE ET
CIBLAGE DE LA
PROBLEMATIQUE

Section I : Cadre institutionnel et physique de l'étude, observations de stage

Paragraphe 1 : présentation du Campus Numérique

Francophone de Cotonou (CNFC)

A- Historique et organisation du Campus Numérique

Francophone de Cotonou

1- Historique

Le centre SYFED-REFER a été installé en 1995 à la faveur du sommet de la francophonie. Ce centre se voulait un point d'accès à l'information au sein de l'université et à internet. De même il avait pour ambition de faciliter l'acquisition de documents primaires au profit des usagers, de promouvoir les TIC et de mettre à la disposition des usagers un fonds documentaire. Historiquement, les centres SYFED-REFER avaient pour objectif de réduire la fracture numérique et donc de mettre à disposition d'un public universitaire des ordinateurs et un accès à internet performant puis tous les outils liés aux technologies de l'information et de la communication. Cela reste indispensable dans certains pays mais l'évolution principale a été de mettre en œuvre l'utilisation de ses TIC au service du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche par l'accès à l'information scientifique et technique, la formation sous toutes ses formes, la production de contenus scientifiques. Le développement de ses activités verra naître le concept du Campus Numérique Francophone (CNF).

Le CNF de Cotonou est inauguré le 20 septembre 2002 par madame le professeur Michèle GENDREAU-MASSALOUX, alors recteur de l'Agence Universitaire de la Francophonie ; et par son excellence le professeur Dorothée C. SOSSA, ministre de l'enseignement supérieur et de la

recherche scientifique. Il est situé au rez- de- chaussé de la bibliothèque de l'université d'Abomey-Calavi.

2- Organisation

Le CNFC est administré de manière collégiale à l'instar des autres implantations. Pour ce faire, un Conseil d'Orientation est institué. En effet, ce Conseil d'Orientation examine les programmes d'action, évalue leur adéquation avec l'offre en ligne, décline leurs modalités d'application, prescrit les vecteurs de sensibilisation des publics cibles, procède enfin à l'évaluation des résultats. Toutes dispositions et décisions devront cependant être prises dans le respect des trois instances académiques que représentent d'une part le Conseil International d'Orientation et le Conseil Scientifique de ce programme relatif aux nouvelles technologies éducatives et d'autre part le Conseil d'Administration de l'AUF.

Au terme de l'article 3 de son texte constitutif, le Conseil d'Orientation se compose de cinq collèges à savoir :

- Collège universitaire ;
- Collège coopération ;
- Collège technique ;
- Collège entreprise ;
- Collège utilisateur.

L'article 6 dispose « le Conseil d'Orientation désigne en son sein un Bureau de suivi » composé de :

- 3 membres du collège universitaire ;
- 1 membre de chaque autre collège ;
- Le responsable du CNFC.

Selon les dispositions de l'article 4, le Conseil National d'Orientation est co-présidé par :

- Le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) ;
- Le Recteur de l'Université de Parakou (UNIPAR) ;
- Le directeur du bureau régional Afrique de l'Ouest de l'AUF.

A l'interne, le CNFC est dirigé par un directeur, assisté d'un documentaliste, d'un gestionnaire de réseau et d'un chargé des formations. L'équipe est aidée dans sa tâche par un agent de liaison. Ce dernier est directement rattaché au directeur.

A l'image des autres implantations, ce qui retient l'attention au CNFC quand on s'y rend, c'est d'abord l'infrastructure et surtout l'équipement informatique.

- **Infrastructures**

En matière d'infrastructures, le CNFC dispose, en dehors des bureaux du personnel :

- un Centre d'Accès à l'information (CAI) ;
- une salle de formation et d'autoformation ;
- un espace pour les enseignants (salle de ressources) ;
- un espace pour les doctorants (salle de ressource) ;
- un espace pour les apprenants à distance (salle FOAD) ;
- des espaces bureaux et un local technique.

- **Equipement Informatique**

Le CNFC possède une capacité informatique de 70 postes de travail. Il dispose en outre de quatre ordinateurs portables, neuf serveurs, deux unités de vidéo projecteur et une unité de visioconférence. En sus de tout ceci on peut encore citer plusieurs périphériques dont sept imprimantes, quatre scanners et un graveur externe.

B- **Missions du Campus Numérique Francophone de Cotonou**

1. **Les compétences et services du CNFC**

a) **Les compétences du CNFC**

Le CNFC est une plate-forme technologique spécialisée dans l'ingénierie pédagogique et dédiée à la production et à la diffusion des savoirs et des informations par les TIC car :

- permettant le déploiement de dispositifs francophones de formations ouvertes et à distance ;
- organisant une veille technologique sur les nouveaux outils et les nouvelles pratiques pédagogiques ;
- défendant, malgré les contraintes informatiques du marché, le monde des logiciels libres et leurs auteurs et en favorisant le travail collaboratif ;
- contribuant au renforcement des capacités humaines.

b) **Les services du CNFC**

Plus concrètement, le centre assure des services de :

- hébergement et développement de sites ;
- Accès à un ordinateur et à internet en libre service
- impression des documents

- location de salles de réunion/ formation avec ou sans accès internet, avec ou sans vidéo projecteur et matériel de Visio- conférence
- fournisseur d'accès.

2. Les offres de formations du CNFC

Les différentes formations données par le CNFC sont toutes axées sur les différents programmes de l'AUF. Ainsi offre-t-il des :

- formations en initiation à l'informatique aux étudiants, enseignants, chercheurs ;
- formations à la recherche documentaire en ligne ;
- formations à la conception et à la réalisation de sites web dynamiques sous Système de publication pour Internet ;
- formations purement techniques comme l'administration système et réseau sous linux ;
- formations sur l'exploitation de nouveaux logiciels ;
- Formations ouvertes et à distance- appel à candidatures et à projet
- Formations présentielle Transfer et démultiplication
- formations spécifiques conçues sur demande des institutions universitaires ou non par rapport à leur problème.

Après cette présentation générale du CNFC, il convient de rendre compte de ce qui ressort de l'observation de son fonctionnement et du déroulement de ses activités.

Paragraphe 2 : Etat des lieux du Campus Numérique Francophone de Cotonou

A ce niveau, nous allons essentiellement apprécier les forces et faiblesses de l'institution. Elles feront ensuite l'objet d'une récapitulation en termes d'atouts et d'insuffisances.

A. Forces du Campus Numérique Francophone de Cotonou

Le CNFC est une plate-forme technologique offrant à toute la communauté universitaire une gamme variée de services et d'offres de formations. C'est aussi et surtout une interface pour la recherche, la production et la diffusion de l'IST. A cet effet, il s'est donné les moyens nécessaires à la réussite de ses actions.

- Au plan infrastructure et matériel

L'infrastructure du CNFC est des plus adéquates pour l'accomplissement de ses missions. Elle impressionne par l'organisation qui en a été faite. Celle-ci a permis, malgré l'exigüité du cadre, d'abriter ses différents services. L'équipement informatique du CNFC est sans nul doute l'un de ses points forts, car étant quasiment de dernière génération dans toutes les salles, notamment la salle de formation.

Les TIC étant la base même de toutes ses activités, le centre s'est doté de batteries de moyenne puissance qui prennent le relais en cas de défaillance dans la fourniture de l'énergie électrique. Tout cela dans le but de préserver son parc informatique.

- La recherche

Le CNF sert également de médias pour la recherche de l'IST. Ici, ce sont les ressources en ligne en accès libre qui sont promues.

Le CAI du CNF offre l'accès à internet aux étudiants grâce à un système d'abonnement. De façon plus professionnelle encore, il se charge de la recherche de l'IST aux usagers qui le désirent à un taux forfaitaire.

Le centre s'est aussi abonné à des bases de données en ligne. Cette politique permet au monde universitaire de commander de la documentation en ligne à prix subventionné par l'AUF.

- Les formations

Le CNFC s'illustre positivement par ses programmes de formations de bonne facture, variés et animés par des professionnels avérés. Ces formations ciblées et ponctuelles se font aussi bien en présentiel qu'à distance.

Un autre point à ce niveau est l'offre FOAD du CNF. Ce programme a déjà permis à plusieurs béninois de bénéficier sur place de formation à distance donnée par des universités partenaires de l'AUF, aussi bien d'Afrique que d'ailleurs. Ces cours à distance sont couronnés par des soutenances à distance grâce au système de visioconférence. L'AUF propose également aux pays du sud via le CNF de nombreuses bourses de mobilité. Toujours dans sa dynamique d'accompagner la formation scientifique, l'institution dans le cadre d'accords particuliers, met sa logistique à la disposition des tiers pour des formations dans divers domaines.

- le personnel

Le centre peut se réjouir de disposer pour conduire ses activités d'un personnel compétent et dévoué. Malgré son nombre réduit, il se bat pour assurer ses fonctions et satisfaire les usagers. Il contribue ainsi fortement à l'atteinte des objectifs du centre.

- les TIC

Le CNFC est un excellent pôle de promotion des TIC et de leurs divers usages. Il promeut surtout l'usage des logiciels libres. Il fait également office d'expert dans la réalisation de site web à travers son programme : « Développement et hébergement de site web »

1. Atouts du CNFC

En termes d'atouts nous avons :

- plate-forme technologique spécialisé dans l'ingénierie pédagogique ;
- appui au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- pôle de développement des TIC ;
- bonnes offres de formation ;
- facilitation de l'accès à l'IST ;
- offres de bourses de mobilité ;
- offres de formation à distance ;
- développement et hébergement gratuit de sites web ;
- promotion des logiciels libres.

Comme toute organisation disposant de point fort elle présente également des faiblesses, que voici.

B. Faiblesses du Campus Numérique Francophone de Cotonou

1. Insuffisances Générales

Le CNFC a bien des égards, présente des zones d'ombres. Son Centre d'Accès à l'Information (CAI) souffre d'un déficit de stations de travail. En effet, c'est un service qui dispose de seulement 14 ordinateurs pour plus

de 70 usagers en moyenne par jour. Le système de rotation instauré ne permet pas toujours à tous ceux qui veulent travailler de pouvoir le faire.

Par ailleurs nous nous sommes rendu compte que l'institution ne dispose pas d'un service d'archive, ce qui lui aurait pourtant été bénéfique du fait qu'au fil du temps, la masse documentaire s'accroît et se retrouve dans tous les autres bureaux mais majoritairement dans celui de la documentaliste. Il est vrai qu'elles sont conservées dans des boîtes d'archives et rangées sur des rayons, mais le CNF gagnerait à les confier à un archiviste pour une meilleure gestion.

De façon plus générale il faut noter que malgré tous les services qu'il offre, le CNFC reste mal connu du milieu universitaire. Cela est remarquable vu la faible utilisation des opportunités qu'il offre. L'accès à l'internet est le service le plus demandé au CNFC or beaucoup d'autres opportunités sont offertes par le CNFC comme : les diverses formations en présentiel à l'interne, les FOAD, les bourses de mobilités, le développement et hébergement de site web, le compte chercheur. Ce dernier en particulier permet au chercheur de bénéficier d'internet à un prix préférentiel grâce à un système d'abonnement. Ils peuvent donc mener des recherches dans le cadre de leurs projets et aussi produire des contenus scientifiques.

En outre, le CNFC manque de personnel. Ce dernier quoique qualifié reste insuffisant. Les agents sont submergés à cause de la multiplicité de leurs missions.

A tout ce qui précède il faut ajouter que les locaux doivent être agrandis et le parc informatique augmenté.

L'institution avait déjà été agrandie une fois de 125m² à 600m² en 2002-2003, cependant il est nécessaire qu'elle le soit à nouveau parce

que non seulement les usagers sont plus nombreux, mais aussi les activités s'accroissent, se chevauchent et les demandes sont plus fortes. Le personnel et les usagers bénéficieraient de conditions de travail plus aisées.

Le parc informatique, quant à lui reste très insuffisant pour répondre convenablement aux nombreuses activités à l'interne et aux diverses sollicitations extérieures.

2. Insuffisances du CNFC

Les insuffisances que nous avons relevées sont les suivantes :

- exigüité des locaux ;
- insuffisance du parc informatique ;
- faiblesses des batteries électriques de relais à couvrir toutes les salles en cas de coupure de l'énergie électrique ;
- inexistence d'un service d'archives ;
- personnel insuffisant ;
- méconnaissance ou connaissance biaisée du CNFC, de sa mission et de ses services par le milieu universitaire ;
- faibles utilisations des opportunités offertes par le CNFC, de sa mission et de ses services par le milieu universitaire.

Le tableau suivant présente une organisation des points faibles du CNFC par grands centres d'intérêt. L'exercice aura pour finalité de nous permettre de dégager des problématiques spécifiques à chaque centre d'intérêt, toute chose qui facilitera notre choix prochain de la problématique à traiter.

Tableau récapitulatif des problèmes par centre d'intérêt

N	Centres d'intérêt	Problèmes spécifiques	Problèmes général	Problématique
1	Services et prestation	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance CNFC par le milieu universitaire ; - Faible utilisation des opportunités offertes par le CNFC ; - Insuffisances du parc informatique ; 	Défauts ayant trait aux services et prestations du CNFC	Problématique de l'amélioration de certains aspects des services et prestations du CNFC
2	Conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel insuffisant et surchargé ; - Exiguïté progressive des locaux ; - Faible couverture de toutes les salles par les batteries de relais en cas de coupure de courant. 	Insuffisance dans les conditions de travail au CNFC	Problématique de l'amélioration des conditions générales de travail au CNFC
3	Archives	<ul style="list-style-type: none"> - Masse documentaire en pleine croissance et sans gestion adéquate ; - Encombrement des bureaux par les documents. 	Absence de services d'archives	Problématique de la création d'un service d'archive au CNFC
4	Elaboration d'une collection virtuelle et accessible des documents numérisés d'état civil de la mairie de zagnanado	<ul style="list-style-type: none"> - Le défaut de recadrage des documents d'état civil numérisés - Le défaut d'indexation des documents d'état civil numérisés 	Comment mettre en place une collection virtuelle et accessible des documents d'état civil numérisés de la mairie de zagnanado	Problématique de la mise en place d'une collection virtuelle et accessible des documents numérisés d'état civil de la mairie de zagnanado

Au cours de la section suivante nous choisirons la problématique qui nous occupera le long de cette étude de même que les raisons qui ont présidé à notre choix. Nous allons ensuite spécifier cette problématique et préciser les étapes de sa résolution.

Section II : Ciblage de la problématique

Paragraphe 1 : choix de la problématique et justification du sujet

L'état des lieux du CNFC a révélé plusieurs insuffisances spécifiées en différentes problématiques. Cependant nous ne pouvons rendre compte que d'une seule d'entre elles.

A. Choix de la problématique

La réalisation de l'état des lieux et sa déclinaison en atouts et en insuffisances a abouti à quatre problématiques au total. Ces dernières sont aussi importantes les unes que les autres. Elles offrent en outre d'intéressants champs de réflexion. Deux problématiques relevaient de notre domaine de compétence :

- la problématique de la création d'un service d'archives au CNFC ;
- la problématique de la mise en place d'une collection virtuelle et accessible des documents numérisés d'état civil de la mairie de zagnanado.

B- Justification du sujet

Nous avons opté pour la deuxième problématique, car nous sommes conscient de l'état désastreux dans lequel se trouve l'état civil au Bénin. De plus nous savons qu'en l'absence d'un bon mécanisme de fonctionnement et de suivi de l'état civil, il est presque impossible de

planifier, et de mettre en œuvre des stratégies de développement efficaces. Or au sein de l'Administration béninoise nous observons encore des registres qui au lieu d'être conservés dans des meubles de rangements, se retrouve entassés ou jetés pèle mèle.

Voici des images de registres entassés et dégradés à la mairie de Zagnanado.



Dans ce fouillis on peut observer des cas presque désespérés d'acte de naissance complètement déchiquetés où on lit à peine la date de naissance de l'individu.

Voici une image d'acte de naissance chiffonné sauvé grâce à la numérisation.



Voilà l'état dans lequel on peut trouver aujourd'hui un acte d'état civil. L'acte censé se trouver dans un registre est désormais isolé et risque de disparaître dans quelques années ou dans quelques mois.

Ses images sont la résultante de :

1. la démission généralisée des pouvoirs publics qui se caractérise par la non sensibilisation des citoyens aux rôles et fonctions des actes de l'état civil. Ainsi ce n'est qu'au moment de l'inscription de l'enfant à l'école maternelle que certains parents vont chercher l'acte de naissance.
2. La non formation du personnel de la mairie au traitement des actes de l'état civil.

Dans le meilleur des cas, la gestion des actes d'état civil est confiée aux personnes ayant le plus d'ancienneté dans l'Administration communale. On aperçoit alors des registres mal rangés sur des rayonnages branlant et flageolant.

3- l'absence de politique de gestion et de sauvegarde des actes d'état civil. Nous remarquons ici que le transfert des registres ne se trouve pas au centre des préoccupations lors des démembrements de structures, ou des déménagements. C'est le cas à Zagnanado ou après le démembrement des localités de Covè et de Ouinhi les registres d'état civil n'ont pas été récupérés au près de la commune de Zagnanado.

C'est en effet un constat désolant aujourd'hui qui explique que nous ayons décidé de finaliser la mise en place de la collection virtuelle. Par ailleurs un projet de numérisation de l'état civil institué par le Campus Numérique Francophone de Cotonou avait permis d'obtenir la version

numérique de 11 registres d'état civil de la mairie de Zagnanado. Le traitement et l'indexation d'une partie de ces documents avait été également réalisés. Vu la situation déplorable de l'état civil béninois nous avons décidé d'achever le processus de mise en place de la collection virtuelle et de la rendre accessible.

Paragraphe 2 : Spécification de la problématique et **détermination des séquences de résolution**

La problématique que nous avons soulevée regroupe plusieurs problèmes qu'il est essentiel de présenter spécifiquement. Par suite nous ferons part des grandes lignes qui conduiront à leur résolution.

A. Spécification de la problématique

A notre arrivée sur les lieux du stage, nous avons retrouvé des documents numérisés de l'état civil de la mairie de Zagnanado. De plus, une partie de ces documents avait été traités et indexés, mais la collection virtuelle n'avait pas été réalisée et n'était donc pas accessible. Par conséquent, notre problème général est : comment mettre en place une collection virtuelle des documents numérisés d'état civil de la mairie de Zagnanado ? , Les obstacles rencontrés Dans ce cadre sont :

- le défaut de traitement des documents numérisés d'état civil.
- le défaut d'indexation des documents numérisés d'état civil.

Notre thème est intitulé « **Elaboration d'une collection virtuelle des documents numérisés d'état civil de la mairie de zagnanado** ».

Après cette spécification de la problématique, il convient de présenter sommairement les séquences de résolution, c'est-à-dire, le cheminement du présent travail.

B. Détermination des séquences de résolution de la problématique

La problématique réalisée, nous allons décliner les séquences de sa résolution en termes d'activités et d'actions concrètes.

Nous présenterons l'objectif du problème général, et les objectifs des problèmes spécifiques. Il nous reviendra alors de rechercher les causes probables aux problèmes identifiés. Cette étape passée, s'en suivra l'émission des hypothèses. De ce travail découlera logiquement le tableau de bord de notre étude.

Il s'agira ensuite de choisir la méthodologie adéquate pour résoudre la problématique. Elle consistera en observation, revue documentaire et enquêtes. Tout ceci nous conduira à valider ou infirmer nos hypothèses initiales. Ce n'est qu'alors que nous passerons à la concrétisation de nos objectifs de départ, ceci à travers des approches de solutions en vue de corriger les problèmes nés de la problématique énoncée. Pour finir nous ferons des recommandations qui constitueront des conditions nécessaires à la mise en œuvre effective des solutions suggérées.

CHAPITRE PREMIER

CONCEPTION ET MISE EN
APPLICATION DU CADRE
THEORIQUE ET
METHODOLOGIQUE DE
L'ETUDE

Après la vision globale de la problématique ainsi que des problèmes spécifiques à résoudre, que nous a permis d'avoir le chapitre préliminaire, nous entrons dans le vif du sujet à travers ce chapitre ci.

La section I consistera dans un premier temps en annonce d'objectifs à atteindre au cours de l'étude. Dans un second temps, il sera question d'établir les hypothèses de départ, ce qui permettra d'élaborer le tableau de bord de l'étude. Pour finir nous nous consacrerons à la revue de littérature.

Il nous échoira alors de présenter la méthodologie adoptée pour notre étude avant d'aller plus loin dans le traitement de la problématique.

En ce qui concerne la section II, elle sera le lieu de présenter le mode de collecte des données ainsi que leur analyse.

SECTION I : Cadre théorique et méthodologique de L'étude

Paragraphe 1 : Objectifs, hypothèses, tableau de bord et Revue de Littérature

A. Objectifs et hypothèses de l'étude

1- Objectifs de l'étude

a) Objectif Général

La problématique que nous avons retenue comme objet de réflexion est : comment mettre en place une collection virtuelle des documents numérisés d'état civil de la mairie de zagnanado. Notre intention est globalement de mettre en place une collection virtuelle et accessible des

documents numérisés d'état civil pour aider la mairie à mener à bien sa mission de préservation de l'état civil.

Cet objectif général, pour être plus concret, sera subdivisé en objectifs spécifiques correspondants à chacun des problèmes identifiés.

b) objectifs spécifiques

Le premier problème spécifique dégagé par rapport à la problématique est le défaut de traitement des documents numérisés d'état civil. L'objectif spécifique que nous poursuivons ici est de traiter les documents numérisés d'état civil. Il est clairement libellé ainsi : faciliter la mise en place de la collection virtuelle en procédant au traitement des documents d'état civil numérisés.

Au deuxième problème spécifique, celui du défaut d'indexation des documents numérisés d'état civil, nous proposons comme solution d'indexer à l'aide de métadonnées les documents numérisés d'état civil. Ceci faciliterait la recherche au sein de la collection. Notre objectif est alors défini comme suit : Contribuer à l'accessibilité de la collection en indexant les documents numérisés d'état civil.

Après la déclaration des objectifs poursuivis pour endiguer chaque problème, il importe de chercher à comprendre les phénomènes possibles qui pourraient être à leur base.

2- Hypothèses de l'étude

a) Hypothèse Générale

Le problème général à traiter est : comment mettre en place une collection virtuelle et accessible des documents numérisés d'état civil de la mairie de zagnanado.

Comme cause plausible de ce problème, nous retenons l'inexistence de politiques véritables de gestion de l'état civil dans l'administration territoriale béninoise.

Nous en venons maintenant aux éléments probables, explicatifs des problèmes spécifiques.

b) Hypothèses Spécifiques

Le premier problème spécifique est celui du défaut de traitement des documents d'état civil numérisés. A ce niveau nous avons identifié deux causes susceptibles d'être à la base de ce problème : dans un premier temps nous avons le manque de qualification de l'équipe chargée du travail. Dans un second temps, il y a le fait que la période de travail de l'équipe ait été insuffisante. De ses deux causes, la plus plausible est la seconde car avec un personnel composé de professionnel qualifié, le processus de mise en place de la collection virtuelle aurait du être achevé.

Hypothèse n°1 : Le manque de temps de l'équipe chargée du travail explique le défaut de traitement des documents numérisés d'état civil.

Le deuxième problème spécifique est celui du défaut d'indexation des documents numérisés d'état civil.

Si après la numérisation des actes il n'est pas attribuer de métadonnées à ceux-ci pour permettre l'accessibilité et la mise en place de la collection, la cause pourrait être L'insuffisance de la période de travail ciblée par l'équipe.

Hypothèse N°2 :

L'insuffisance de la période de travail ciblée par l'équipe justifie le défaut d'indexation des documents numérisés d'état civil.

Le tableau de bord qui suit synthétise toutes ces données évoquées.

B. Tableau de bord de l'étude (TEB) et Revue de Littérature

a) Tableau n°2: Tableau de bord de l'étude

(Voir page suivante)

Tableau n°2 :Tableau de bord de l'étude

Niveaux d'analyse		Problématique	Objectifs	Causes	Hypothèses
Niveau Général		(Problème Générale) Comment mettre en place une collection virtuelle, accessible des documents d'état civil de la mairie de Zagnanado	(Objectif Général) Mettre en place une collection virtuelle accessible des documents d'état civil numérisés	(Causes Générale) L'inexistence d'une politique véritable de gestion de l'état civil	(Hypothèse Générale) L'inexistence d'une politique véritable de gestion de l'état civil dans l'administration territoriale Béninoise.
Niveau spécifique	1	Le défaut de traitements des documents numérisés d'état civil	Faciliter la mise en place de la collection en procédant au traitement des documents d'état civil numérisés	Le manque de temps de l'équipe chargée du travail	Le manque de temps de l'équipe chargée du travail explique le défaut de traitement des documents numérisés d'état civil
	2	Le défaut d'indexation des documents numérisés d'état civil	Contribuer à l'accessibilité de la collection en indexant les documents d'état civil numérisés	L'insuffisance de la période de travail ciblée par l'équipe	L'insuffisance de la période de travail ciblée par l'équipe justifie le défaut d'indexation des documents numérisés d'état civil

b) Revue de littérature

L'existant concernant le sujet défendu est indispensable pour tout travail de recherche qui se veut réaliste. Nous ne dérogerons pas à cette règle, et nous réaliserons donc dans les lignes à suivre, le point des connaissances relatives à l'état civil et à la mise en place de collection virtuelle d'état civil.

PAILHES Claudine dans son ouvrage intitulé Actes du colloque : information, démocratie et développement, affirme que « les archives sont donc à la fois un instrument de gouvernement pour les Etats et l'instrument de la citoyenneté ». Cet auteur ne croit pas si bien dire dans la mesure où les archives sont des documents produits non seulement au jour le jour par des personnes physiques ou morales dans l'exercice de leur activité mais aussi par les individus que nous sommes. Elles constituent ainsi un véritable témoin de l'histoire ce qui la rend fondamentale pour la bonne marche de l'administration et par voie de conséquence celle de l'état. Parlant d'archives il est également question des actes d'état civil. L'état civil qui est l'enregistrement de tout évènement et fait majeur pouvant survenir dans la vie de l'individu. Avant la révolution française de 1789 l'état civil n'avait rien d'officiel. Pendant tout le Moyen-âge, il n'y avait aucun procédé régulier pour constater les naissances, les mariages et les décès. Ses faits étaient prouvés par des témoignages.

C'est au mois d'avril 1539 que l'ordonnance de **Villers Cotterêts** a jeté les premiers fondements d'une organisation réellement laïque par son but sinon par ses moyens. Cette ordonnance concernait l'inscription des décès et des baptêmes, et à cette occasion, la mention de la naissance. C'était sous le règne de **François 1^{er}**. L'ordonnance de Blois 1579 prescrivait que des registres soient tenus pour la constatation des

mariages. Cette réforme s'accompagnait d'une interdiction faite aux juges de ne recevoir d'autres preuves de l'état civil que celles résultant des registres.

L'élaboration du code civil promulgué le 21 mars 1804 par **Napoléon 1^{er}** fut l'occasion d'une réforme générale des textes précédemment appliqués. Depuis 1897 la mention du mariage est portée en marge de l'acte de naissance et depuis 1945, la mention du décès. Au Bénin certains évènements et les saisons servaient de point de repère pour un état civil qui existait avant la colonisation, mais non concrétisé par les actes conservables, l'écriture étant très peu répandue. C'est à ce stade qu'était le Bénin quand la colonisation française y a introduit pour la première fois un système d'enregistrement des naissances, des mariages et des décès par l'intermédiaire d'une Administration publique organisée à l'image de la métropole.

Dès la colonisation il s'est posé le problème d'inscrire les actes concernant la vie civile des « indigènes » car ceux-ci n'étaient pas justiciables du code civil qui est l'instrument juridique en matière d'état civil pour les citoyens français. Ainsi s'imposait la nécessité d'une codification appropriée. Les premières bases ont été jetées par le Gouverneur de l'AOF en 1916 et en 1918 à travers deux circulaires que nous pouvons considérer aujourd'hui comme l'acte de naissance du système moderne de l'état civil des « indigènes » dans les colonies françaises de l'Afrique Occidentale. En effet, les circulaires du 7 décembre 1916 et du 31 mai 1918 ont permis d'aboutir à un premier texte qui est l'arrêté 1243 S.J. du 29 mai 1933 réglementant l'état civil indigène en Afrique Occidentale Française. Une grande place a été consacrée à l'état civil des personnes dans le coutumier du Dahomey, principalement aux règles régissant le mariage, la filiation et la parenté. Jusque là, aucune

règle particulière ne régissait l'état civil des personnes soumises au régime des coutumes locales. C'est justement ce vide juridique qui sera dans un premier temps comblé par l'arrêté n° 1243 S.J. l'article 19 du chapitre 4 de l'arrêté du 31 mai 1918 dit que toutes les naissances et les décès survenus dans les établissements d'hospitalisation et de détention seront obligatoirement déclarés par les chefs de ces établissements dans le délai fixé par l'article 7. C'est-à-dire un mois. Cet arrêté restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1950 avant d'être remplacé par celle n°4602/AP du 16 août 1950. Cet arrêté a également été modifié par les arrêtés n°8948 AP du 8 décembre 1953 et 92/AP du 8 janvier 1955. Selon l'article 60 de la loi n° 2002-07 du 24 août 2004 portant code des personnes et de la famille qui a remplacé les arrêtés n°8948 AP du 8 décembre 1953 et 92/AP du 8 janvier 1955 L'état civil est un ensemble de dispositions législatives et réglementaires dont l'objet est de situer dans le temps et l'espace, des événements marquants dans la vie d'un homme dont les plus importants sont naissance, le mariage, le divorce et le décès. Aussi on distingue essentiellement trois (3) catégories d'actes d'état civil : l'acte de naissance, l'acte de mariage et l'acte de décès. Cependant dans l'état civil africain, il existe deux (2) types d'actes d'état civil. Il y a d'abord les actes d'état civil dont la procédure d'établissement est déclenchée dès la survenance de l'évènement. Il s'agit des actes de naissance, de mariages et de décès. Ensuite, il y a les jugements supplétifs d'actes de naissance, de mariage et de décès, qui sont des actes qui interviennent pour suppléer une insuffisance, pour combler un vide. Leur établissement est soumis à une procédure particulière. Un système d'état civil au point étant un précieux instrument de développement, il devient alors fondamentale de tout mettre en œuvre pour simplifier son accès et sa préservation. C'est dans cette optique que le recours à la numérisation et à l'élaboration d'une collection virtuelle pour une meilleure

préservation de l'état civil est fait par certains pays. En effet, en France à la Bibliothèque Nationale de France, la numérisation est considérée depuis l'origine (début des années 1990) comme une technique à part de reproduction et de conservation à part entière des documents. Les choix de formats, de résolution, de prise de vue reflètent ce principe. La numérisation en mode image est priorisée car elle permet de proposer aux utilisateurs une reproduction fidèle du document original. Dès lors, la structure et l'organisation du document numérique sont traitées selon des méthodes précises afin d'en assurer à la fois la communication et la conservation.

L'UNESCO a baptisé son plan mondial de numérisation «Memory of the world », et l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) a ainsi défini son Slogan : « nous construisons l'avenir de votre mémoire. » Il va de soi que ce rapprochement entre les concepts de numérisation et de mémoire n'est pas le fruit du hasard. La numérisation semble en effet avoir pour vocation de construire de la mémoire. Camille Meyer Dans son mémoire de DESS en conseil éditorial et gestion des connaissances numérisées à l'Université Paris IV, Sorbonne intitulé « La numérisation ou la construction d'une mémoire virtuelle » affirme que la sauvegarde du patrimoine est l'apport culturel de la numérisation, et le patrimoine numérisé devient le miroir culturel tout en enrichissant la bibliothèque virtuelle. Selon elle, à l'heure de l'accroissement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), l'enjeu est de restituer le patrimoine numérique de manière intelligente, c'est-à-dire, accessible et intelligible. Car au-delà de la nécessité de la numérisation pour la sauvegarde du patrimoine, pour la constitution d'une vaste mémoire numérique, reflet des savoirs du monde, se pose la question des modalités de la transmission du savoir.

Enfin, il faut noter que quelques études scientifiques ont été réalisées au Bénin en ce qui concerne l'état civil et sa gestion.

C'est le cas de Hiqmath SEIDOU (2010) qui a réalisé une étude sur : « Propositions pour l'Amélioration de la Gestion des Archives de l'état civil de la commune de Zagnanado ». L'auteur a proposé des conditions inhérentes à une gestion efficiente de l'état civil tout en insistant sur la nécessité de numérisation dans le processus de gestion de l'état civil.

Le contexte de l'étude étant globalement situé, il nous faut passer au choix de la méthodologie à adopter. Elle va de la présentation des approches théoriques à la précision des méthodes empiriques employées.

Paragraphe 2 : Choix de la méthodologie de l'étude : approches théoriques et méthodes empiriques

Comme l'exige toute recherche à caractère scientifique, il nous a paru nécessaire de définir la démarche méthodologique qui doit guider ce travail.

Il s'agit, de l'approche théorique et des méthodes empiriques.

A- Approches théoriques

En vue d'évaluer et de consolider nos connaissances théoriques en matière de mise en place de collection virtuelle, nous avons eu recours à la collecte des informations documentaires. La plupart des documents ont été empruntés à la bibliothèque Patrick VIEYRRA de l'ENAM.

Par ailleurs, d'autres informations théoriques ont été collectées sur internet.

B- Les méthodes empiriques

1. Observation directe

Elle a été utilisée principalement à notre lieu de stage. C'est d'elle que découle notre état des lieux duquel nous avons ressorti notre problématique.

2. Recherche documentaire

Dans le cadre de la rédaction de notre mémoire, nous avons mené des recherches à plusieurs endroits.

Le premier lieu a été la bibliothèque Patrick VIEYRA de l'ENAM. Il s'agissait pour nous de consulter des mémoires ayant rapport à notre sujet de recherche. Puis nous nous sommes intéressés aux monographies disponibles concernant notre centre d'intérêt.

Un autre centre de documentation et une fondation nous ont permis de mener à bien nos recherches. Il s'agit du centre culturel Français où nous avons pu prendre connaissance des ouvrages généraux au sujet de l'état civil et de sa numérisation. Puis de la fondation regard d'amour qui a pris part à un travail sur l'état civil de la mairie de Toffo.

Nous devons toutefois souligner que nous avons fait des recherches sur internet ou nous avons trouvé des ressources traitant de la numérisation de l'état civil.

SECTION II : Collecte et analyse des données

Notre étude fait suite à celle effectuée à la mairie de Zagnanado, qui a permis la numérisation des actes et la mise en route du processus de mise en place de la collection virtuelle. Ainsi une enquête avait déjà été réalisée auprès de cette mairie.

Nous présenterons ici les grandes lignes de cette enquête dont le public cible est constituée des agents administratifs de la mairie

Il s'agit plus concrètement de quatre (4) agents du service d'état civil de la mairie et de cinq (5) agents identifiés dans les autres services de la mairie.

Par ailleurs il faut noter que la nature de l'enquête est le sondage.

Paragraphe 1 : Présentation des données

A. Présentation des données liées à l'hypothèse retenue relative au problème générale

Tableau n°3 : Importance des archives

Question : pensez-vous que les archives d'un pays sont capitales pour son bon fonctionnement ?

Proposition de réponse	Nombre	Pourcentage
Oui	9	100%
Non	0	0%
Total	9	100%

Source : résultats des enquêtes

B. Présentation des données liées aux hypothèses retenues relatives aux problèmes spécifiques n°1, n°2 et n°3

1. Données relatives à l'hypothèse liée au problème spécifique n°1

Tableau n°4 : Cause du mauvais état des archives d'état civil de la mairie de Zagnanado.

Question : A quoi est dû le mauvais état de conservation des actes d'état civil ?

Proposition de réponse	Nombre	Pourcentage
la méconnaissance des normes de conservation archivistique	7	77,77%
Le manque de moyens financiers pour assurer la gestion des archives	1	11,22%
Abstention	1	11,2%
Total	9	100%

Source : résultats de nos enquêtes

2. Données relatives à l'hypothèse du problème spécifique n°2

Tableau n°5 : Cause de la détérioration avancée des archives d'état civil.

Question : A quoi est due la détérioration avancée des actes d'état civil ?

Proposition de réponse	Nombre	Pourcentage
Le mode de consultation, la nature et l'âge du document	6	66,66%
Humidité, agents nuisibles et insalubrité	3	33,34%
Total	9	100%

Source : résultat des enquêtes

3. Données relatives à l'hypothèse du problème spécifique n°3

Tableau n°6 : Cause de la trop grande manipulation des archives d'état civil.

Question : qu'est ce qui explique la trop grande manipulation des archives d'état civil

Proposition de réponse	Nombre	Pourcentage
Inexistence de mécanisme de consultation approprié	9	100%
Inexistence d'un système de communication des archives	0	0%
Total	9	100%

Source : résultat de nos enquêtes

Paragraphe 2 : Vérification des hypothèses et établissement du diagnostic

A. Vérification des hypothèses

1. Vérification de l'hypothèse relative au problème spécifique n°1

Parmi les causes susceptibles d'être à l'origine du mauvais état des archives d'état civil de la mairie de Zagnanado, la méconnaissance des normes de conservation archivistique est la cause la plus plausible.

En effet, sur neuf (9) enquêtés, sept (soit un taux de 77,77%) pensent que c'est cette cause qui est à l'origine du mauvais état des archives d'état civil. Il y a eu seulement un avis contraire (soit un taux de 11,22%) et une abstention (11,2%). Un taux de 77,77% s'étant montré favorable à cette affirmation, on déduit que l'hypothèse n°1 est vérifiée.

2. Vérification de l'hypothèse relative aux problèmes spécifiques n°2 et n°3

a) Vérification de l'hypothèse relative au problème spécifique n°2

A la question de savoir ce qui est à l'origine de la détérioration avancée des actes d'état civil, six sur neuf enquêtés (soit un taux de 66,66%) ont affirmé que cette détérioration est due au mode de consultation, à l'âge et à la nature du document, tandis que trois autres (soit un taux de 33,34%) évoquent d'autres causes comme l'humidité. 66,66% d'enquêtés ayant été favorable à cette hypothèse, nous déduisons que l'hypothèse n°2 est validée.

b) Vérification de l'hypothèse relative au problème spécifique n°3

Concernant le problème de la trop grande manipulation des actes d'état civil, tous les neuf enquêtés (soit un taux de 100%) ont unanimement affirmé que cette trop grande manipulation découle de l'inexistence d'un mécanisme de consultation approprié. Aussi l'hypothèse n°3 est vérifiée.

B. Etablissement du diagnostic

1) Etablissement du diagnostic pour le problème spécifique n°1

Des résultats issus de l'enquête, nous retenons que la méconnaissance des normes archivistique explique le mauvais état de conservation des actes de l'état civil de la mairie de Zagnanado.

2) Etablissement du diagnostic pour le problème spécifique n°2 et n°3

En ce qui concerne le problème spécifique n°2 nous établissons que la détérioration avancée des archives d'état civil résulte de l'âge, de la nature du document et du mode consultation.

Enfin le problème spécifique n°3 qui est la trop grande manipulation des archives d'état civil, se pose parce qu'il n'existe pas de mécanisme permettant d'éviter la manipulation des archives d'état civil.

CHAPITRE DEUXIEME

DE LA NUMERISATION A LA
MISE EN PLACE DE LA
COLLECTION VIRTUELLE DES
ACTES D'ETAT CIVIL DE LA
MAIRIE DE ZAGNANADO

Section I : processus d'élaboration de la collection virtuelle des actes d'état civil.

Paragraphe 1 : politique de numérisation

La construction d'une collection virtuelle quel qu'elle soit nécessite au préalable de numériser les documents dont on veut construire la collection.

Voici un jugement supplétif en état de destruction avancé qui pourra être sauvé grâce à sa numérisation.



Une fois la numérisation réalisée s'en suit les étapes de construction de la collection virtuelle.

La première étape du processus de mise en place de la collection virtuelle est le traitement des documents numérisés d'état civil. Il s'agit plus clairement :

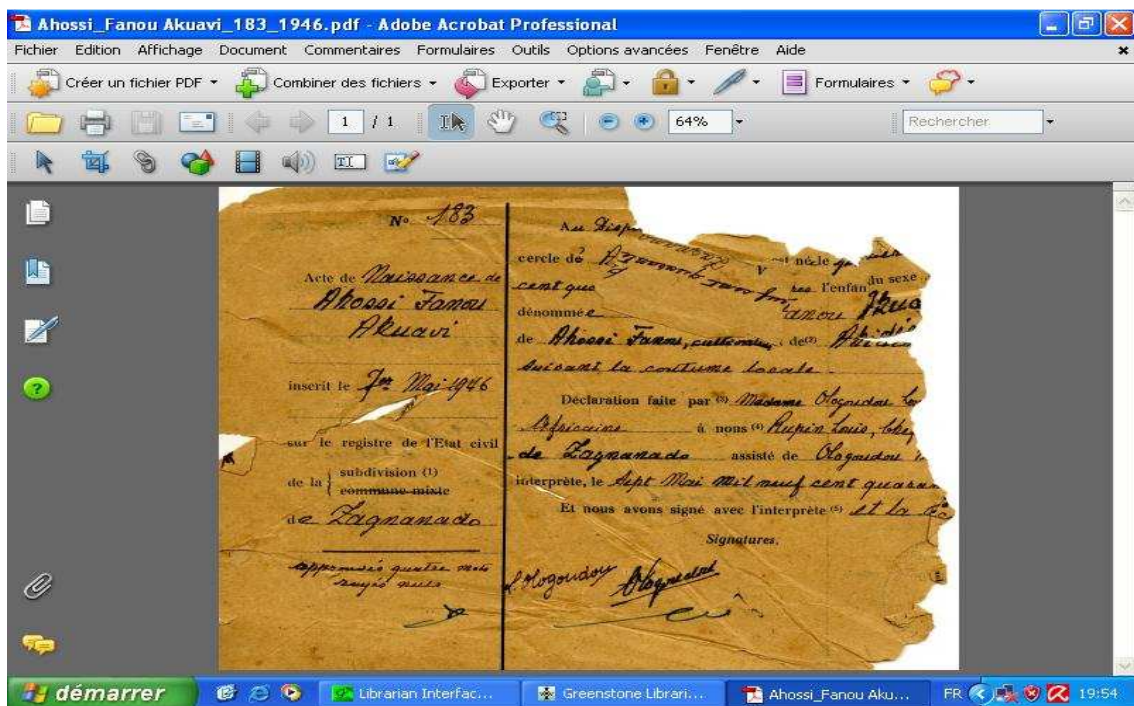
- **de la détection des bords :** cette opération consiste à scinder l'acte, car sur chaque page numérisée du registre on retrouve deux actes d'état civil.

- **du nommage des fichiers** : il s'agit ici d'attribuer à chaque acte le nom et prénom de l'individu, le numéro de l'acte dans le registre et l'année du registre.
- **de la rotation** : elle consiste à remettre l'acte numérisé dans le sens permettant une lecture facile.

Ce travail a été réalisé avec le logiciel Adobe Acrobat professionnel 8

Voici l'acte de naissance de madame AHOSSI qui se présente comme suit une fois recadré.

Ahossi_Fanou Akuavi_183_1946



Paragraphe 2 : De la mise en place du logiciel de gestion à la mise en place de la collection virtuelle.

A- logiciel de construction de la collection numérique

La mise en place de la collection virtuelle des actes d'état civil de la mairie de Zagnanado a été réalisée avec le logiciel de bibliothèque numérique Greenstone.

Greenstone est une suite logicielle spécialisée dans la création et l'administration de bibliothèque numérique. Il a été créé en 2000 en Nouvelle Zélande par l'Université de Waikato et est distribué sous licence libre et permissive. C'est un logiciel multilingue et multiplateforme. Il repose sur des technologies web et peut être installé en monoposte ou en réseau. En monoposte, ce logiciel peut être déployé en intranet. L'environnement de travail de Greenstone est subdivisé en deux parties. Il s'agit de l'environnement de travail du bibliothécaire connu sous le nom de GLI (Greenstone Library Interface) et de l'environnement public de consultation accessible à travers un navigateur web. Greenstone est actuellement à sa version 2.83 qui est celle que nous avons utilisée.

Les collections construites avec Greenstone peuvent être éditées sous CD-ROM et lors de leur consultation, les documents peuvent être téléchargés et enregistrés sur d'autres supports.

B- L'interface de création de la bibliothèque virtuelle (sous GLI)

La première étape de la création de la bibliothèque virtuelle est le téléchargement et l'installation du logiciel Greenstone. Nous avons téléchargé la dernière version du logiciel qui apportait des correctifs et de nouvelles fonctionnalités par rapport aux versions antérieures. La création de la bibliothèque virtuelle a connu les étapes suivantes :

- installation de Greenstone et son paramétrage basique ;
- importation dans la base de Greenstone des documents à indexer et à stocker. L'interface de Greenstone présente six (6) menus à savoir :

➤ Menu téléchargement

Il est destiné à faire une programmation des téléchargements automatiques.

➤ **Menu Rassembler**

Il permet d'exporter les éléments de l'espace local (ou d'un cd ou d'une clé) vers l'espace Greenstone (la collection). Il affiche quatre (4) sous menu. Les plus importants sont :

- Documents dans la collection Greenstone : ici il affiche la démo de Greenstone et les collections créées ;
- Espace de fichiers local : il sert à aller chercher les documents scannés ou en PDF ;

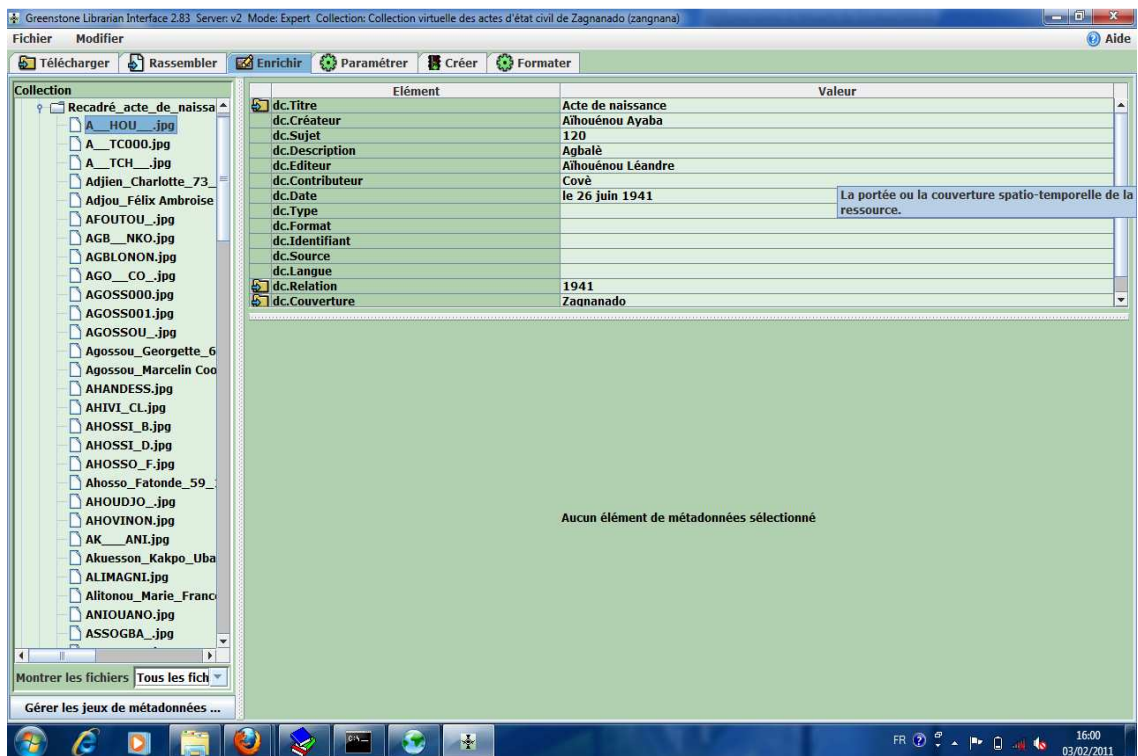
Les deux (2) autres sont :

- Dossier de démarrage : il est lié au micro ordinateur
- Fichiers téléchargés : il fonctionne si une programmation des téléchargements avait été faite.

➤ **Menu Enrichir**

Il présente le formulaire créé avec l'éditeur Greenstone pour les métadonnées. Il sert également à indexer les éléments de la collection.

Voici une image d'une indexation sous Greenstone avec les différents champs utilisés



Les différents champs que nous avons remplis sous Greenstone sont :

- ✚ Titre : ce champ comprend la nature du document (acte de naissance ou jugement supplétif)
- ✚ Créateur : ce champ comprend le nom et prénom(s) de l'individu
- ✚ Sujet : ce champ comprend le numéro de l'acte dans le registre
- ✚ Description : ce champ comprend le nom et prénom de la mère de l'individu
- ✚ Editeur : ce champ comprend le nom et prénom du père de l'individu
- ✚ Contributeur : ce champ comprend le lieu de naissance de l'individu
- ✚ Date : ce champ comprend la date de naissance de l'individu
- ✚ Relation : ce champ contient l'année du registre traité
- ✚ Couverture : ce champ contient le nom de la mairie : Zagnanado

➤ **Menu Conception**

Il permet de programmer les plugins qui servent à faire des recherches dans la base. Exemple : des recherches par titre, par auteur, etc. il contient plusieurs répertoires.

(les plugins ou « greffons » en français, sont des scripts codés en langage Perl qui permettent à Greenstone de manipuler et de traiter des documents créés dans les formats les plus divers)

➤ **Menu créer**

Il permet de construire la collection par l'acceptation définitive. Il permet aussi de faire la configuration des index de recherche et comprend plusieurs sous-menus.

Documents dans la collection créée.

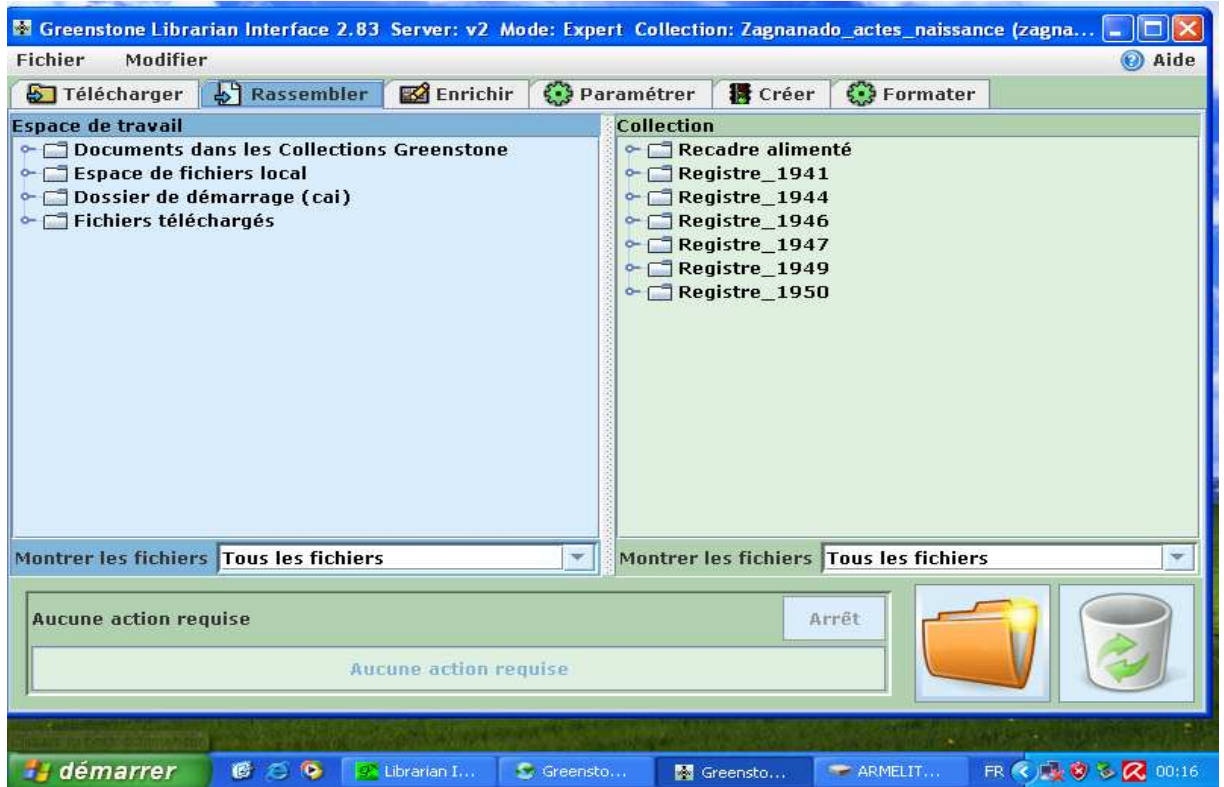
Il a deux sous-menus à savoir :

- Construire la collection ;
- Prévisualiser la collection

➤ **Menu Formater**

C'est en son sein que se crée le formulaire, c'est-à-dire les champs de la collection.

Voici une image de l'interface GLI de Greenstone avec ses différents menus

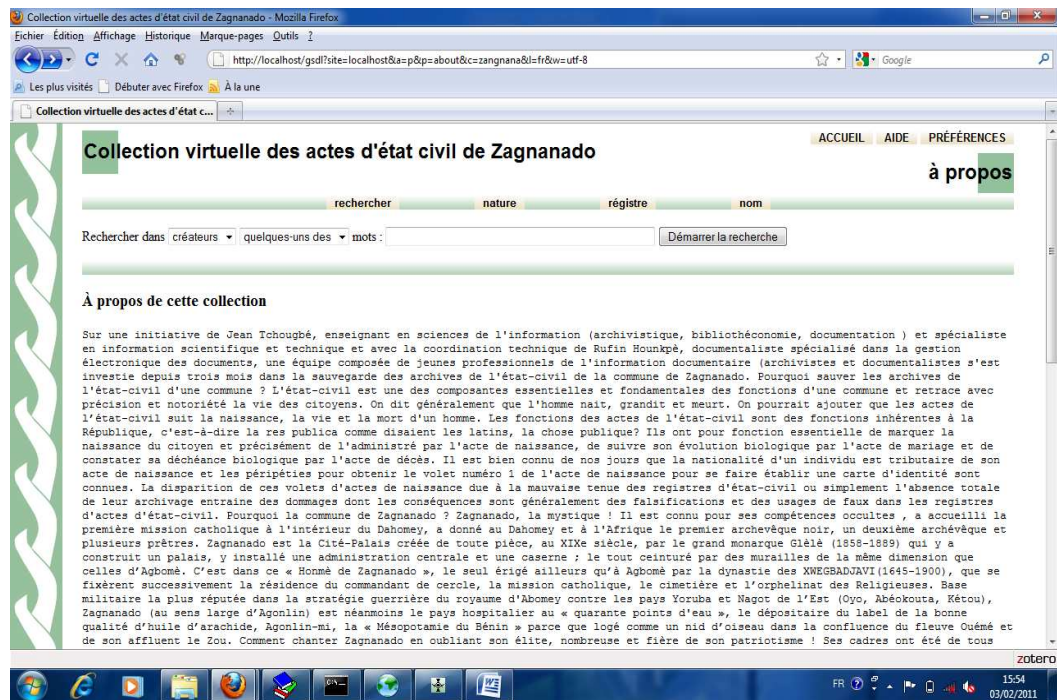


L'étape suivante, après l'installation du logiciel Greenstone et l'importation dans sa base de donnée, des fichiers d'état civil numérisés,

Après avoir effectué l'encodage des champs sélectionnés pour chacun des documents, la dernière étape de la construction de la collection consiste à :

- Cliquer sur le menu « CREER » puis sur « Construire collection » pour construire la collection. Par suite il faut
- cliquer sur « Prévisualiser la collection pour avoir un aperçu de la collection.

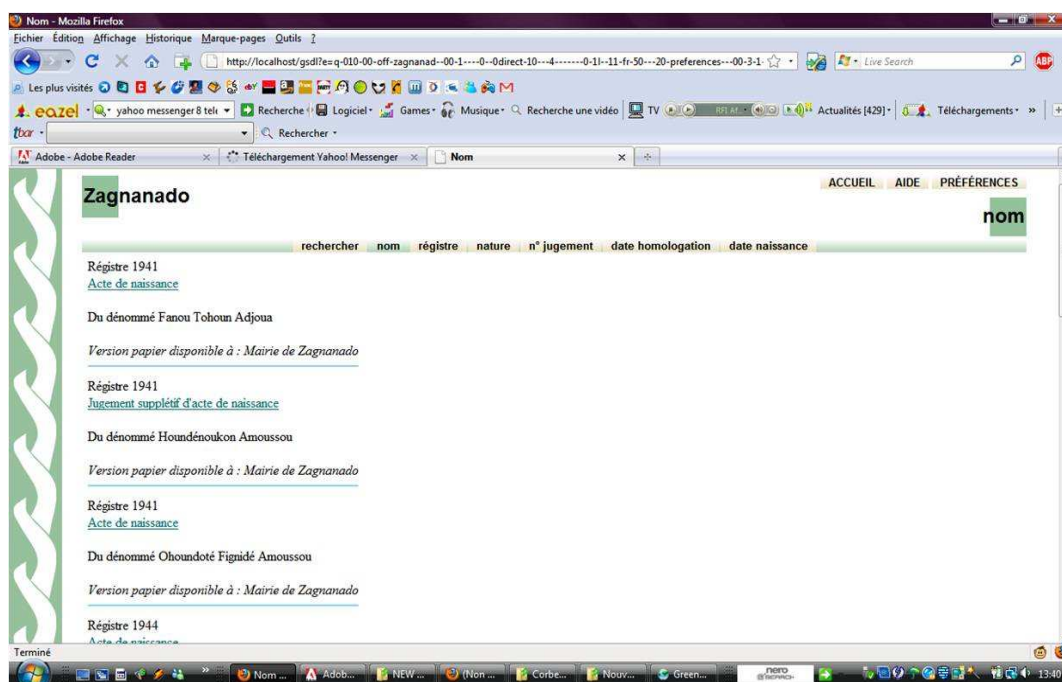
Voici une image de la collection une fois construite



Pour rechercher un fichier dans la collection Les différents procédés possibles sont :

- ✓ Cliquer sur l'onglet « rechercher », qui offre la possibilité de faire la recherche par le nom de l'intéressé, le nom de sa mère, de son père, ou sa date de naissance
- ✓ Cliquer sur l'onglet « nature » qui offre la possibilité de faire la recherche par rapport au titre du document (acte de naissance, de mariage, de décès, ou jugement supplétif de naissance, de naissance.
- ✓ Cliquer sur l'onglet « registre » qui offre la possibilité de faire la recherche par l'année du registre.
- ✓ Cliquer sur l'onglet « nom » qui offre la possibilité de faire la recherche par le nom de l'intéressé et par ordre alphabétique.

Voici une image de recherche faite dans la collection par le nom de l'individu



SECTION II : recommandations pour l'amélioration de la gestion de l'état civil au Benin

Paragraphe 1 : Recommandations à l'endroit du Campus Numérique Francophone de Cotonou et à l'endroit de la mairie de Zagnanado

Le Campus Numérique Francophone de Cotonou doit :

- veiller au retour de la collection virtuelle construite à la mairie de Zagnanado

La mairie de Zagnanado doit :

- Aménager des locaux adéquats pour un usage judicieux de la collection

- Engager du personnel qualifié ou former le personnel existant à l'usage de la collection et à la mise à jour du système afin que les nouveaux actes soient aisément intégrés dans la collection.

Paragraphe 2 : Propositions à l'endroit de l'Administration Territoriale Béninoise pour la pérennisation de l'état civil

Nous proposons à l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) de réaliser à une grande échelle la numérisation de l'état civil. Au Campus Numérique Francophone de Cotonou, nous proposons d'accompagner l'Association Nationale des Communes du Bénin dans la réalisation d'un tel projet (comme cela a été le cas pour la mairie de Zagnanado).

Au vu de l'importance que revêt l'état civil pour le citoyen comme pour l'état, nous proposons pour sa pérennisation que l'administration territoriale établisse une politique ou l'acte dès son établissement sera automatiquement numérisé et inséré dans la collection. Pour ce faire la mairie doit se doter :

- de professionnels qualifiés en sciences et techniques de l'information documentaire
- d'une station de numérisation performante.

Une telle politique permettra non seulement d'éviter les pertes des documents, les cas de fraude, et simplifiera la tâche aux agents du service chargé de l'état civil car ceux-ci pourront facilement retrouver les documents dans la collection virtuelle. Il ne s'agira plus de recherche manuelle au niveau des registres ce qui justement favorise la détérioration des actes. Ces derniers seront donc à l'abri de manipulation intempestive, car la mairie ayant déjà leur version numérique pour satisfaire la demande auprès des usagers. Néanmoins ces actes doivent

être conservés dans les meilleures conditions possibles en plus d'être dépoussiérés dans un délai régulier et défini à l'avance. Il est essentiel d'autre part de sensibiliser la population béninoise sur l'état civil, son importance et sur le fait qu'il faut toujours faire établir un acte quand on donne naissance ou quand on se marie ou encore quand un parent décède. L'établissement d'un tel acte prouve la véracité de l'évènement et contribue à la bonne gestion du pays, donc au développement du pays.

Conclusion Générale

Au terme de notre analyse, il ressort qu'à l'heure actuelle, et dans la plupart de nos mairies, la gestion de l'état civil pose problème du fait de l'inexistence de politique de gestion dans l'administration territoriale Béninoise. L'état civil au Bénin n'est pas ce qu'il doit être. La mairie de Zagnanado à travers son état civil n'échappe pas non plus à cette situation.

En tant que spécialiste de l'information documentaire, nous avons contribué à la mise en place d'une collection virtuelle des documents numérisés d'état civil de la mairie de Zagnanado. Il nous a paru nécessaire de faire des recommandations au personnel du service chargé de l'état civil de Zagnanado pour la durabilité de l'outil de gestion que constitue la collection virtuelle. Nous avons également jugé utile de proposer à l'Administration Territoriale béninoise une politique de gestion de l'état civil.

La nécessité d'une gestion efficace et efficiente de l'état civil repose sur le fait que l'état civil constitue dans un certain sens, un facteur de développement pour la nation. Malheureusement la majorité de la population du Bénin ne perçoit pas cela, aussi n'accorde t-elle pas vraiment d'importance à l'état civil, ce qui explique qu'il soit banalisé jusque dans la gestion qui en est faite. Il urge pour mieux appréhender le présent et bien s'orienter dans le futur, d'assurer une bonne visibilité à l'état civil en élaborant une politique de gestion réaliste et efficace. Ce faisant, on pourrait pallier les cas de fraudes sans cesse enregistrés au niveau de l'état civil.

Il serait fort utile de reconsidérer les choses et de donner à l'état civil toute sa noblesse.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages de références

- 1- Armand Colin, 2^e ED
- 2- CACALY S. et autres (2006) : Dictionnaire de l'information. Edition

Monographies

- 1- GOUBEUX, Gilles et BIHR, Philippe professeur de droit à la faculté de droit de Nancy : « Code civil ; 95^{ème} édition »
- 2- GUILLIEN, Raymond : « Lexique des termes juridiques ; 10^{ème} édition ».
- 3- ROUHET, M. (1996) : « Les nouvelles technologies dans les bibliothèques », Paris, Cercle de la librairie.
- 4- SIBERTINE – BLANC, Martine [s. d.] : « Nouvelles technologies et communication de l'information : des besoins des utilisateurs à l'ingénierie documentaire », Paris, ADBS Editions.

Mémoires

- 5- MEYER, Camille [s. d.] : « La numérisation ou la construction d'une mémoire virtuelle », Mémoire, Université Paris IV, Sorbonne.
- 6- AUBIN, Sophie (2003) : « La numérisation du patrimoine culturel Bibliothèques, Musées : des savoir-faire à partager », Mémoire, Institut National des Techniques de la Documentation.
- 7- ANGONOU AKANMOU, Philomène (1999) : « La problématique de l'état civil au Bénin : cas des jugements supplétifs », Mémoire, ENAM, Bénin.

- 8- ABALNORO, Madina Nadège Sandra (2010) : « Valorisation de la littérature grise de la BIDOC-FSA », Mémoire, ENAM, Bénin.
- 9- SEIDOU, Hiqmath (2010) : « Proposition pour l'amélioration de la gestion des archives de l'état civil de la commune de Zagnanado », Mémoire, ENAM, Bénin.

Actes officiels

- 10- Arrêté n°- 4M/008-CAB portant création, attributions et fonctionnement des services de la commune de Zagnanado.
- 11- Décret n°-2007-532 du 02 Novembre 2007 portant attribution, organisation et fonctionnement des Archives Nationales en République du Bénin.

Sites internet

- 12- <http://adiopa.info/étaticiel.asp> consulté le 22 novembre 2010
- 13- <http://www.yabiladi.com/article-société-2462.html> consulté le 14 décembre 2010
- 14- Adjatan, Simon (2007) : « la gestion informatisée des archives : éléments de définition et contours du concept », <http://www.adadb.refer.org>

ANNEXES

Questionnaire

(Adressé aux chefs et aux membres du personnel de l'Etat Civil de la Mairie)

Je m'appelle **SEIDOU Hiqmath**, étudiante en fin de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) en stage pratique au Campus Numérique Francophone de Cotonou (CNFC) et au service de l'Etat Civil de la Mairie de Zaganando.

Je vous prie de m'aider en répondant à ce questionnaire dans le cadre de la rédaction de mon mémoire sanctionnant la fin de ma formation. Votre apport m'aidera à mieux apprécier les données sur mon thème : Proposition pour l'amélioration de la gestion des archives de l'Etat Civil de la Mairie de Zaganando.

A cet effet, je vous prie de bien vouloir remplir le présent questionnaire en cochant les cases correspondantes et en remplissant les pointillés.

1. Que représentent pour vous les archives ?

- de vieux papiers sans aucune importance
- une nécessité
- des documents qui sont conservés temporairement avant d'être détruits

2. Que pensez-vous de l'état de conservation des archives de votre service ?

- bien organisées
- Négligées
- mal organisées

3. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez lors de la recherche d'un acte d'Etat Civil ?

.....
.....
.....

4. Vous est-il arrivé de ne pas retrouver un Acte d'Etat Civil demandé par un usager ?

Si oui, pourquoi ?

Perdu

Détruit à cause de la mauvaise conservation

Mal rangé

5. Qu'envisagez-vous pour améliorer la gestion des Actes d'Etat Civil ?

.....
.....
.....
.....

6. Quel est l'état actuel des Actes d'Etat civil ?

- dégradations irréversibles

- peu détérioré

- détérioration très poussée

- détérioration par endroit

7. A quoi est dû cet état de chose ?

- leur trop grande consultation

- leur mauvaise conservation

- leur trop grande manipulation

8. Pensez-vous qu'une consultation numérique de ses actes renforcerait la conservation de l'information qu'ils contiennent et faciliterait leur accès ?

.....
.....
.....

9. Avez-vous des recommandations particulières à l'endroit des usagers et des autorités ?

.....
.....
.....

Je vous remercie d'avoir consacré une partie de votre précieux temps à répondre à ce questionnaire.

Merci

GIUDE D'ENTRETIEN

(Réalisé à l'endroit des autorités locales de la mairie)

Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin de formation en sciences et techniques de l'Information et de la Documentation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), Mémoire dont le thème s'intitule « **Propositions pour l'amélioration de la gestion des archives de l'Etat Civil de la mairie de Zagnanado** », nous sollicitons votre collaboration à travers vos réponses aux questions ci-après :

1- Quelle appréciation faites-vous de l'état actuel des actes de l'état civil de la Mairie ?

.....
.....
.....
.....
.....

2- Vu l'état de conservation de ses documents, avez-vous déjà envisagé des solutions pour ralentir les détériorations

Si oui, lesquelles ?

.....
.....
.....
.....
.....

3- Pensez-vous que la numérisation soit la meilleure solution pour la préservation des actes sur un support pérenne ?

.....
.....
.....
.....
.....

4- Disposez-vous de toute la technicité pour prendre en charge ce système ?

5- Avez-vous des recommandations à faire en direction des autorités ?

.....
.....
.....
.....
.....

Nous vous remercions d'avoir consacré une partie de votre précieux temps à répondre à ce questionnaire.

Merci

Table des matières

Jury d'évaluation du mémoire.....	i
Déclaration d'engagement du chercheur.....	ii
Dédicaces.....	iii
Remerciements.....	iv
Sigles et Abréviations.....	v
Liste des tableaux.....	vi
Glossaire.....	vii
Résumé.....	viii
Sommaire.....	x
INTRODUCTION GENERALE.....	2
<u>CHAPITRE PRELIMINAIRE</u> : CADRE INSTITUTIONNEL ET PHYSIQUE DE L'ETUDE, OBSERVATIONS DE STAGE ET CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE.....	5
<u>SECTION I</u> : Cadre Institutionnel et physique de l'étude, Observations de stage.....	6
<u>Paragraphe 1</u> : Présentation du Campus Numérique Francophone de Cotonou.....	6
A. Historique et organisation du Campus Numérique Francophone de Cotonou.....	6
B. Missions du Campus Numérique Francophone de Cotonou.....	9
<u>Paragraphe 2</u> : Etat des lieux du Campus Numérique Francophone de Cotonou.....	11
A. Forces du Campus Numérique Francophone de Cotonou.....	11

B. Faiblesses du Campus Numérique Francophone de Cotonou.....	13
<u>SECTION II</u> : Ciblage de la problématique.....	17
<u>Paragraphe 1</u> : Choix de la problématique et justification du sujet.....	17
A. Choix de la problématique.....	17
B. Justification du sujet.....	17
<u>Paragraphe 2</u> : Spécification de la problématique et détermination des séquences de résolution.....	20
A. Spécification de la problématique.....	20
B. Détermination des séquences de résolution de la Problématique spécifiée.....	21
<u>CHAPITRE PREMIER</u> : CONCEPTION ET MISE EN APPLICATION <u>DU CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE</u>	22
<u>SECTION I</u> : Cadre Théorique et méthodologique de l'étude.....	23
<u>Paragraphe 1</u> : Objectifs , hypothèse, tableau de bord et revue de littérature.....	23
A. Objectifs et hypothèses de l'étude.....	23
B. Tableau de bord de l'étude (TBE).....	27
<u>Paragraphe 2</u> : Choix de la méthodologie de l'étude : approches théoriques et méthodes empiriques.....	32
A. Approches théoriques.....	32
B. Méthodes empiriques.....	33
<u>SECTION II</u> : Collecte et analyse des données.....	33
<u>Paragraphe 1</u> : Présentation des données.....	34
A. Présentation des données liées à l'hypothèse retenue relatives au problème générale.....	34

B. Présentation des données liées aux hypothèses retenues Relatives aux problèmes spécifiques n°1, n°2, et n°3.....	34
<u>Paragraphe 2</u> : Vérification des hypothèses et établissement du diagnostic.....	36
A. Vérification des hypothèses.....	36
B. Etablissement du diagnostic.....	37
CHAPITRE DEUXIEME : DE LA NUMERISATION A LA MISE EN PLACE DE LA COLLECTION VIRTUELLE DES ACTES D'ETAT CIVIL DE LA MAIRIE DE ZAGNANADO	39
SECTION I : Processus d'élaboration de la collection virtuelle.....	40
<u>Paragraphe 1</u> : Processus de numérisation.....	40
<u>Paragraphe 2</u> : De la mise en place du logiciel de gestion à la construction de la collection.....	41
A. Logiciel de construction de la collection numérique.....	41
B. L'interface de création de la collection virtuelle sous(GLI).....	42
SECTION II : recommandations pour l'amélioration de la gestion de l'état civil au Bénin.....	48
<u>Paragraphe 1</u> : Recommandations à l'endroit du Campus Numérique Francophone de Cotonou et à l'endroit de la mairie de Zagnanado	48
<u>Paragraphe 2</u> : Propositions à l'endroit de l'Administration Territoriale Béninoise pour la pérennisation de l'état civil.....	49
CONCLUSION GENERALE	51
BIBLIOGRAPHIE	53